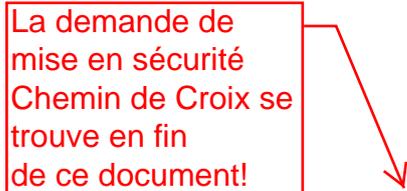


Pont l'Abbé d'Arnoult, 21 octobre 2014

Monsieur Jean-Denis Stauder
Conseiller Municipale
54 Avenue René Caillé
17 250 Pont l'Abbé d'Arnoult

La demande de
mise en sécurité
Chemin de Croix se
trouve en fin
de ce document!



à

Monsieur le Maire
Commune de Pont l'Abbé d'Arnoult
26 Place du Général De Gaulle
17250 Pont l'Abbé d'Arnoult

Objet : 1ère intervention – Conseil et communication .

Monsieur le Maire,

Au moment où votre équipe doit sans aucun doute se pencher sur l'élaboration du budget 2015, il me paraît essentiel d'insister sur les pistes d'économies et de gains qu'il convient d'explorer.

Je tiens en liminaire à déclarer que malgré notre profonde différence portant sur la gestion générale et particulièrement celle portant sur le personnel ainsi que la vision du futur, j'ose croire en votre volonté de défendre les intérêts de nos concitoyens.

Vous ne serez pas surpris si j'évoque dans ce courrier plusieurs points dont la mise en œuvre pourrait se faire immédiatement.

En premier lieu, la sécurité :

Au delà du fait que je salue la mise en place d'un passage protégé en proximité de l'école Saint Pierre, je tiens de façon épistolaire à vous faire savoir ma profonde déception de ne pas voir la création des passages protégés que j'ai proposée lors de la dernière commission voirie. Je réitère donc ma demande sur ce sujet sachant que cela, au delà d'un coût supportable, s'impose pour la sécurité des citoyens de notre commune et tout particulièrement celle de nos nouveaux habitants des lotissements de la Madeleine et de la Grande Gitte. Cette demande est à mettre en relation avec l'accident qui s'est déroulé dernièrement avenue René Caillé qui, fort heureusement n'a provoqué que des dégâts matériels. Vous en conviendrez, ces derniers faits appellent réaction et des actions .

En second lieu en termes d'économies :

A court terme

- Suppression d'un poste d'adjoint
- Réduction de moitié des indemnités de tous les élus.

Je vous laisse le soin de calculer le gain évident, sur la base de ces dernières, qui pourrait être ainsi réalisé sur la durée restante du mandat, regrettant que ces mesures n'aient pas été prises en début de celui-ci, à l'instar de ce que quelques Maires (et équipes municipales) ont déjà décidé, face à la baisse des recettes attendues, incluant bien sur celle des dotations et au coût généré par la mise en place de la réforme scolaire. Ce qui, pour moi, oblige à changer de cap avant qu'il ne soit trop tard et que les contribuables payent au final des errements coûteux.

Sur le long terme

- mise en place d'une véritable politique de gestion du personnel, dans l'optique d'optimiser l'emploi de ceux-ci et d'en réduire la masse salariale compte-tenu des perspectives budgétaires à venir.

Ensuite en termes de recettes.

Sans porter atteinte à votre programme basé sur la continuité et qui ne fait ressortir aucune nouvelle recette, je vous invite à prendre en compte les éléments qui suivent afin de donner du souffle au budget par une valorisation des recettes, sans augmenter les impôts.

La SNI possède et gère sur notre commune un lotissement bâti sur des terrains pris à bail auprès de la commune jusqu'à l'année 2036. Au terme dudit bail, la commune deviendra propriétaire de l'ensemble bâti. Je crains que les constructions, parfois inoccupées durant plusieurs années, nécessitent des travaux d'entretien majeurs avant de pouvoir être louées, d'autant que les équipements installés lors de leur réalisation ont été choisis "à l'économie". Cela engendra donc des investissements pour la commune qui devra par ailleurs les poursuivre dans le temps pour maintenir son parc "à flot", sauf à en décider la vente (opération aléatoire).

Sans attendre 2036, il me semble qu'une solution pourrait être trouvée, en partenariat avec la SNI. Après avoir bien sûr fait procéder à la délimitation des parcelles, nous pourrions vendre celles-ci à la SNI qui pourrait ainsi procéder à la vente, terrain et maison. Cette idée me semble devoir faire l'objet d'une étude de faisabilité.

Dans le cas où ce projet serait réalisable, et à titre d'exemple, une villa de 85 m² (en assez bon état) sur un terrain de 600 m² se vend actuellement aux environs de 130 000,00 €. Compte-tenu de la viabilisation existante, la commune peut raisonnablement vendre le m² à 50,00 € et donc récupérer 30 000€ sur cet exemple. Ces chiffres sont bien sûr donnés à titre indicatif et méritent d'être confirmés par une étude du marché, une estimation individualisée, et validés par les deux parties. Sachant qu'il y a 20 maisons en gestion SNI et que les villas de 85 m² sont, semble-t-il, les plus petites, nous pouvons donc espérer une recette totale de 600 000,00 € minimum ! (et la SNI de 2 millions d'euros minimum après réalisation de toutes les ventes).

Bien entendu, d'autres pistes existent mais qui impactent le développement de notre commune. Je vous invite ainsi à étudier les possibilités du développement de la zone de Liauze autant dans une vision artisanale et commerciale, que dans de nouvelles infrastructures comme celles liées à la caserne de pompiers.

Vous avez mis en vente l'ex magasin Tomietto avant même que votre DGS ait négocié avec les riverains, engagement qu'il avait pris, le droit de passage public permettant de rejoindre la rue de Verdun et l'avenue Leclerc dans le cadre de l'aménagement de l'îlot (voir propositions du CAUE et SEMDAS). Mesure bien imprudente et qui mérite d'être débattue en Conseil Municipal, au même titre que l'avenir de notre patrimoine (piscine, église, halles, lavoir, ...). Autant de projets majeurs qui nécessitent la constitution de dossiers et demandes de subventions (pendant qu'il en est encore temps). Parallèlement vous embauchez, profitant des contrats aidés dont les salaires sont néanmoins payés par la commune à hauteur de 25 %. Pour quelle raison ? Avec quelle efficacité ? Vous avez acquis une balayeuse (de chantier) qui a dormi un temps certain aux ateliers et fait une brève apparition sur la place. Là encore quel coût pour quelle efficacité ? Les citoyens voient par contre les brigades vertes et le CAT œuvrer à l'entretien de la commune ... Vous avez des comptes à rendre, ce que je ne manquerai pas de vous demander officiellement très prochainement.

Pas de réponse,
pas d'action!

Et pour finir ce premier courrier, je vous demande de bien vouloir sauver, une deuxième fois, le chemin de croix actuellement en situation de déliquescence absolue, par un transfert dans un lieu plus propice à sa conservation ; par ailleurs, me faire parvenir les arrêtés de délégation accordés à vos adjoints, ne les ayant jamais obtenus ni vu à l'affichage.

Tout en espérant que ce courrier saura vous servir pour le plus grand bien de notre commune et de ses concitoyens, veuillez croire, Monsieur le Maire, en mes salutations les meilleures.

Destinataire : 1 Mairie

Copie : 1 Archive, Membres du conseil.